

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation de stationner rue d'Auvergne

Le Maire de la commune de Castelmaurou,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
- Vu la demande de Madame MAZINGUE Dominique en date du 16 mars 2023 concernant une demande de stationner une benne devant le 1 rue d'Auvergne 31180 CASTELMAUROU,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du secteur ;

ARRETE

Article Premier : Le pétitionnaire est autorisé à stationner une benne devant le 1 Rue d'Auvergne 31180 CASTELMAUROU.

Article 2 : Tout stationnement externe au chantier sera interdit dans l'emprise des travaux.

Article 3 : Le pétitionnaire devra stationner la benne en dehors de l'emprise de manœuvre et de giration des camions de ramassages des déchets et afficher l'arrêté municipal préalablement aux travaux

Article 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation et pendant toute la durée des travaux sur une période du 7 avril au 11 avril 2023.

Article 5 : Autorisation sous réserve de gêner le moins possible la circulation et le passage des piétons et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité afin d'éviter tout accident qui serait de votre responsabilité

Article 5 :

- Madame la Maire de Castelmaurou
- Madame MAZINGUE Dominique – 1 Rue d'Auvergne 31180 CASTELMAUROU
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,

- La Police Intercommunale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- La Police Intercommunale.

Fait à Castelmaurou,
Le 27 mars 2023

La Maire
ESQUERRE Diane



Date de mise en ligne : **30 MARS 2023**